



**Ministère de l'Urbanisme
et de l'Aménagement du Territoire**
Secrétariat Général
Ecole Nationale d'Architecture

CAHIER DES PRESCRIPTIONS SPECIALES

Appel d'offres ouvert sur offres de prix

N° 6/2015

Relatif à :

L'achat de matériel technique au profit de l'Ecole Nationale d'Architecture :
Lot 1 : Vidéo projecteur et Ecran de Projection – Motorisé
Lot 2 : Caméra et appareils numériques

Appel d'offres ouvert sur offres des prix (séance publique) passé en application des dispositions de l'article 16 §1 A2 et §1 de l'article 17 et § 3 alinéa 3 de l'article 17 du décret n° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20/03/2013) relatif aux marchés publics.

PREAMBULE

Appel d'offres ouvert sur offres des prix (séance publique) passé en application des dispositions de l'article 16 §1 A2 et §1 de l'article 17 et § 3 alinéa 3 de l'article 17 du décret n° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20/03/2013) relatif aux marchés publics.

Entre :

L'Ecole Nationale d'Architecture, représenté par Monsieur le Directeur de **l'Ecole Nationale d'Architecture**, désigné ci-après par le terme « Maître d'Ouvrage »

D'une part

Et :

a) Pour les personnes physiques :

Je soussigné Prénom, nom & qualité :

Agissant en mon nom personnel et pour mon propre compte.....

Adresse du domicile élu

Affilié à la C.N.S.S sous le n° :

Inscrit au registre du commerce de (localité) sous le n°.....

N° de patente :I.F

Compte bancaire ouvert à,.....

sous le n°

b) Pour les personnes morales :

Je soussigné (prénom, nom & qualité au sein de l'entreprise):

Agissant au nom et pour le compte de

(Raison sociale et forme juridique de la société)

Au capital de :

Adresse du siège social de la société :

Adresse du domicile élu

Affiliée à la C.N.S.S sous le n° :

Inscrite au registre du commerce de (localité) sous le n°.....

N ° de patente : I.F.....

Compte bancaire ouvert à,.....

sous le n°

En vertu des pouvoirs qui lui sont conférés

Désigné ci-après par le terme « Fournisseur »

c) cas d'un groupement.

Les membres du groupement soussignés constitués aux termes de la convention.....(les références de la convention)..... :



- **Membre 1 :**

M.....qualité
Agissant au nom et pour le compte de.....en
vertu des pouvoirs qui lui sont conférés.
Au capital social Patente n°
Registre de commerce deSous le n°.....
Affilié à la CNSS sous n°
Faisant élection de domicile au
.....
Compte bancaire n°(RIB sur 24 positions).....
ouvert auprès de.....

- **Membre 2 :**

.....
(Servir les renseignements le concernant)

-
-

- **Membre n :**

.....
Nous nous obligeons (conjointement ou solidairement, selon la nature du
groupement) ayant M.....
(Prénom, nom et qualité) en tant que mandataire du groupement et
coordonnateur de l'exécution des prestations, ayant un compte bancaire
commun sous n° (RIB sur 24 positions).....
.....
ouvert auprès

Désigné ci-après par le terme « prestataire ».

D'autre part

IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIIT :



Sommaire

ARTICLE 1. OBJET DE L'APPEL D'OFFRES.....	5
ARTICLE 2. MAITRE D'OUVRAGE.....	5
ARTICLE 3. CONSISTANCE ET DESCRIPTION DES PRESTATIONS.....	5
ARTICLE 4. OBLIGATIONS DU PRESTATAIRE.....	5
ARTICLE 5. PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHE	6
ARTICLE 6. REFERENCES AUX TEXTES GENERAUX ET PARTICULIERS.....	6
ARTICLE 7. VALIDITE DU MARCHE DELAI DE NOTIFICATION DE L'APPROBATION DU MARCHE	7
ARTICLE 8. DELAI DE L'EXECUTION.....	7
ARTICLE 9. CONDITIONS ET LIEU D'EXECUTION	7
ARTICLE 10. PENALITES POUR RETARD	9
ARTICLE 11. CAUTIONNEMENTS - RETENUE DE GARANTIE.....	9
ARTICLE 12. ASSURANCE.....	10
ARTICLE 13. NATURE ET CARACTERES DE PRIX	10
ARTICLE 14. MODALITES DE PAIEMENT.....	10
ARTICLE 15. RECEPTION DU MARCHE ET DELAI DE GARANTIE	11
ARTICLE 16. FRAIS DE TIMBRE ET D'ENREGISTREMENT	12
ARTICLE 17. ELECTION DU DOMICILE DU TITULAIRE	12
ARTICLE 18. LES CONDITIONS DE RESILIATION DU MARCHE	12
ARTICLE 19. NANTISSEMENT.....	12
ARTICLE 20. CONTESTATIONS – LITIGES	12
ARTICLE 21. BORDEREAU DES PRIX- DETAIL ESTIMATIF	13



ARTICLE 1. OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

Le présent appel d'offres a pour objet : **L'achat de matériel technique au profit de l'Ecole Nationale d'Architecture :**

Lot 1 : Vidéo projecteur et Ecran de Projection – Motorisé

Lot 2 : Caméra et appareils numériques

ARTICLE 2. MAITRE D'OUVRAGE

Le maître d'ouvrage du marché qui sera passé suite au présent appel d'offres ouvert est **l'Ecole Nationale d'Architecture**, représenté par le Directeur de **l'Ecole Nationale d'Architecture**. Il sera désigné ci-après par «Le maître d'ouvrage »

ARTICLE 3. CONSISTANCE ET DESCRIPTION DES PRESTATIONS

Les prestations à exécuter au titre du présent marché consistent en ce qui suit:

La livraison et l'installation de matériels technique au profit de l'Ecole Nationale d'Architecture (Conformément au modèle du Bordereau des prix) :

- Vidéo projecteur et Ecran de Projection – Motorisé;
- Caméra et appareils numériques.

ARTICLE 4. OBLIGATIONS DU PRESTATAIRE

Dans le cadre de cet appel d'offres, le titulaire s'engagera à exécuter les prestations objet dudit appel d'offres comme suit :

- La fourniture, la livraison, l'installation, et l'assistance au démarrage du matériel dont les spécifications techniques sont décrites dans le bordereau des prix détail estimatif ;
- inventorer le matériel objet d'appel d'offres : les numéros d'inventaire doivent être écrits sur des plaques métalliques et collées à chaud sur le matériel. Les numéros d'inventaires seront indiqués au prestataire par l'administration. Le prestataire est tenu ensuite de livrer à l'administration un tableau de correspondance entre les numéros de série et numéros d'inventaire ;
- le prestataire est tenu ensuite d'Installer le matériel livré ;



ARTICLE 5. PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHÉ

Les pièces constitutives du marché sont celles énumérées ci-après :

- 1) L'acte d'engagement dûment rempli et signé ;
- 2) Le présent Cahier des Prescriptions Spéciales (CPS) portant mention lu et accepté par le prestataire et dûment daté et signé par ses soins ;
- 3) Le bordereau des prix et détail estimatif.
- 4) Le cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés de travaux exécutés pour le compte de l'Etat approuvé par le Décret 2-99-1087 du 29 Moharram 1421 (4 mai 2000).

En cas de contradiction ou de différence entre ces pièces, elles prévalent dans l'ordre où elles sont énumérées ci-dessus.

ARTICLE 6. REFERENCES AUX TEXTES GENERAUX ET PARTICULIERS

Le titulaire du marché est soumis aux textes suivants :

- Le Décret n° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20/03/2013) relatif aux marchés publics.
- Le cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés de travaux exécutés pour le compte de l'Etat approuvé par le Décret 2-99-1087 du 29 Moharram 1421 (4 mai 2000).
- Le Décret Royal n° 330.66 du 10 Moharrem 1387 (21 Avril 1967) portant règlement général de la comptabilité publique tel qu'il a été complété ou modifié.
- Le décret n° 2-07-1235 du 05 Kaada 1429 (04 Novembre 2008) relatif au contrôle des dépenses de l'Etat.
- Le Dahir du n°1.05.15 du 29 Rabai II 1436 (19 février 2015) relatif aux nantissements.
- Les textes législatifs et réglementaires concernant l'emploi, les salaires de la main d'œuvre particulièrement le Décret Royal n° 2.73.685 du 12 Kaâda 1393 (08 Décembre 1973) portant revalorisation du salaire minimum dans l'industrie, le commerce, les professions libérales et l'agriculture
- La circulaire n°53/CAB du 28 mars 1991 du Premier Ministre relative aux marchés publics concernant la spécification des matériels dans le cahier des prescriptions spéciales
- Le décret n°2-03-703 du 13 Novembre 2003 relatif aux délais de paiement et aux intérêts moratoires en matière de marchés de l'Etat.
- Tous les textes réglementaires rendus applicables à la date de la signature du marché.

Le prestataire devra se procurer ces documents s'il ne les possède pas. Il ne pourra en aucun cas exciper de l'ignorance de ceux-ci et se dérober aux obligations qui y sont contenues.

ARTICLE 7. VALIDITE DU MARCHE DELAI DE NOTIFICATION DE L'APPROBATION DU MARCHE

En application de l'article 152 du décret n° 2.12.349 du 8 jourmada I 1434 (20 mars 2013), le présent marché ne sera valable et définitif qu'après son approbation par l'autorité compétente.

L'approbation du marché doit être notifiée à l'attributaire conformément à l'article 153 du décret n° 2.12.349 du 8 jourmada I 1434 (20 mars 2013).

ARTICLE 8. DELAI DE L'EXECUTION

1. l'exécution des prestations, objet de présent appel d'offres, **conformément au Bordereau des prix** (lot 1 et lot 2) doivent être exécutée en totalité en 2 (deux) Mois :

Lot 1 : 2 mois

Lot 2 : 2 mois

Le délai commence à courir à partir de la date fixée dans l'ordre de service de commencement des prestations de chaque lot.

Chaque lot doit faire l'objet d'un ordre de service de commencement distinct.

Dans le délai imparti, les matériels objets de présent appel d'offres peuvent faire l'objet d'une livraison unique.

ARTICLE 9. CONDITIONS ET LIEU D'EXECUTION

1 - Lieu de livraison

La livraison, l'installation, la mise en état et le démarrage du matériel seront effectués par les soins du prestataire à ses frais et sous sa responsabilité et interviendront dans les locaux de l'école Nationale d'Architecture :

Pour le lot 1 :

- Ecole Nationale :
- Annexes de Marrakech, Fès et Tétouan : 3 vidéoprojecteurs avec écrans par annexe.

Pour le lot 2 : livraison à l'ENA Rabat



Les frais de transport, livraison, installation, manutention, assurance, droit de douane, taxes et tous frais engagés par le prestataire pour assurer ces fonctions, sont à sa charge et compris dans les prix proposés.

Le titulaire doit livrer le matériel objet de présent appel d'offres dans les locaux de l'Ecole Nationale d'Architecture et, s'il y a lieu, selon le calendrier préétabli.

Chaque livraison devra être accompagnée d'un état dressé par le titulaire (bon de livraison) indiquant notamment :

- La date de livraison,
- Les références du marché,
- L'identification du titulaire,
- L'identification des matériels livrés (numéro de l'article, désignation et caractéristiques du matériel, quantités livrées....),
- La répartition des articles par colis faisant ressortir, de façon apparente, le numéro d'ordre tel qu'il figure sur le bon de livraison et la liste de colisage donnant l'inventaire de son contenu

La livraison du matériel est constatée par la signature par l'agent réceptionnaire d'un double du bon de livraison.

Le matériel sera livré dans un emballage adéquat, garantissant une protection suffisante contre les avaries et dommages pouvant survenir pendant le transport vers le lieu de livraison et en cours des opérations de manutention sur l'aire de stockage. Les frais d'emballage et d'expédition sont à la charge du titulaire.

Tous les frais qui résultent de la détérioration des matériels imputables à un défaut d'emballage, aux conditions de transport, de déchargement ou de livraison sont également à la charge du titulaire.

Le déchargement des colis à la livraison sera fait par les moyens et aux frais du titulaire. Les dimensions et le poids des colis tiendront compte des moyens de manutention disponibles.

Le matériel livré demeure sous la responsabilité du dépositaire pendant le temps qui s'écoule entre son dépôt et sa réception.

2. les opérations de vérification :

Le matériel livré, est soumis à des vérifications quantitatives et qualitatives destinées à constater qu'elles répondent aux stipulations prévues au présent appel d'offres.

Les opérations de vérification quantitative ont pour objet de contrôler la conformité entre la quantité livrée et la quantité indiquée sur le bordereau des prix détail estimatif, sous réserve des livraisons partielles.

Les opérations des vérifications qualitatives ont pour objet de contrôler la conformité à tous égards du matériel livré avec les spécifications de CPS. Ce contrôle est effectué sur la base du descriptif de matériel indiquée sur le

bordereau de prix détail estimatif et par comparaison avec les modèles décrits par la documentation technique (prospectus).

Les opérations de vérification se dérouleront sur le lieu même de livraison. Elles seront effectuées, en présence du représentant du titulaire.

Lorsque les contrôles et vérifications laissent apparaître des différences entre le matériel indiqué dans le marché et celui effectivement livré, la livraison est refusée et le titulaire est saisi immédiatement, par écrit, pour procéder aux mises au point et aux modifications nécessaires à la correction des anomalies constatées, ou, le cas échéant, pourvoir à son remplacement.

Le titulaire doit prendre toutes les dispositions jugées utiles pour l'enlèvement et le remplacement rapide du matériel refusé tout en restant dans les délais contractuels. Les frais de manutention et de transport du matériel refusé sont à sa charge. Le retard engendré par le remplacement ou la correction du matériel jugé non conformes par le maître d'ouvrage sera imputable au titulaire, le refus de réception ne justifie pas, par lui-même, l'octroi d'une prolongation du délai contractuel ou d'un sursis de livraison.

Après correction des défauts et anomalies constatés, ou remplacement du matériel refusé, le maître d'ouvrage procède à nouveau aux mêmes opérations de vérification et de contrôle.

Les constatations faites par le maître d'ouvrage au cours des opérations de vérification sont consignées dans un procès-verbal mentionnant, s'il y a lieu, les réserves du représentant du titulaire du marché.

ARTICLE 10. PENALITES POUR RETARD

En cas de retard dans l'exécution des prestations, il sera appliqué à l'encontre du fournisseur une pénalité journalière de 1 ‰ (un pour mille) du montant initial de chaque lot modifié ou complété le cas échéant des montants des avenants.

Le montant total de ces pénalités est plafonné à 10 % (Dix pour cent) du montant initial du lot modifié ou complété le cas échéant des montants des avenants.

ARTICLE 11. CAUTIONNEMENTS - RETENUE DE GARANTIE

1. Le cautionnement

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de

Lot 1 : 15.000 DH

Lot 2 : 5.000 DH

Le cautionnement définitif est fixé à trois pour cent (3 %) du montant initial du marché et doit être constitué dans les (30 jours) qui suivent la date de la notification de l'approbation du marché.



Le cautionnement définitif ne sera libéré qu'après l'écoulement de la période de garantie constructeur, Tout retard dans l'exécution des prestations de garantie ou service après-vente, indiqué dans le présent CPS ou dans l'offre du concurrent, est imputé sur le délai de libération cautionnement définitif.

2. La retenue de garantie :

La retenue de garantie à prélever est de 10% sur chaque acompte. Elle cessera de croître lorsqu'elle atteindra 7% du montant initial du marché augmenté le cas échéant des montants des avenants.

La retenue de garantie pourra être remplacée, par une caution personnelle et solidaire dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur

La retenue de garantie ne sera libérée qu'après l'écoulement de la période de garantie.

ARTICLE 12. ASSURANCE

Avant tout commencement des prestations, le fournisseur doit adresser au maître d'ouvrage les attestations des polices d'assurance qu'il doit souscrire et qui doivent couvrir les risques inhérents à l'exécution du marché et ce, conformément aux stipulations de l'article 24 du CCAG-T tel qu'il a été complété ou modifié.

ARTICLE 13. NATURE ET CARACTERES DE PRIX

Les prestations du présent marché sont décomposées sur la base d'un détail estimatif établi par le maître d'ouvrage, en différents postes avec indication pour chacun d'eux du prix unitaire proposé.

Les prix sont fermes et non révisables.

Ces prix comprennent les frais d'emballage, de manutention, d'assurance et du transport des matériels livrés.

Les prix du marché sont libellés en dirhams (DH) toutes taxes comprises (T.T.C).

ARTICLE 14. MODALITES DE PAIEMENT

Le paiement des sommes dues au titulaire au titre du présent marché sera réglé en fonction des prestations réellement réalisées et après la vérification et la liquidation des décomptes sur la base des pièces justificatives du service fait.

L'administration se libérera des sommes dues par lui au titulaire en faisant donner crédit au compte courant ouvert au nom du titulaire tel qu'il ressort de son acte d'engagement.

Les décomptes doivent être conformes au bordereau des prix-détail estimatif et conformément aux prestations effectivement réalisées.



ARTICLE 15. RECEPTION DU MARCHE ET DELAI DE GARANTIE

1) Réception provisoire

Si pour des raisons liées à l'état des lieux où le matériel sera installé, les opérations d'installation et de mise en marche du matériel livré ne peuvent être effectuées au moment de la livraison, la réception provisoire peut être prononcée sous cette réserve, à condition que le titulaire s'engage par écrit à effectuer ces opérations dès que le site d'installation soit prêt à recevoir le matériel livré.

La date de réception sera prise en compte pour l'application éventuelle des pénalités de retard.

La décision de réception provisoire sera établie sous réserve des vices cachés.

2) réception définitive et le délai de garantie

2.1- Le délai de garantie est fixé à 1 an pour chaque lot à compter de la réception provisoire.

Au titre de cette garantie, le titulaire s'engage durant la période de garantie à :

- a) maintenir gratuitement en bon état de fonctionnement le matériel livré ;
- b) introduire à ses frais les modifications, réglages et mises au point nécessaires pour que le matériel soit conforme aux normes de performance et de productivité prévues au marché et procéder aux essais de contrôle y afférents.
- c) remplacer à titre gratuit, par un matériel identique à celui reconnu, défectueux, lorsque sa remise en état ou réparation n'est pas possible.
- d) Veiller à ce que le temps de réparation ne dépasse pas une semaine sachant que ce temps commence à être compté à partir de notification de prestataire par fax ou e-mail. Dans le cas de l'impossibilité de réparation au bout de la semaine, le prestataire est tenu de remplacer le matériel défectueux par un matériel identique en attendant la réparation du matériel défectueux. Si la réparation est impossible dans un délai d'un mois, l'administration gardera le matériel de remplacement que le prestataire est tenu de l'inventorier comme indiqué à l'article 3 ; tout retard dans l'exécution de ces prestation sera imputé sur la durée de garantie ainsi que sur la libération de la caution définitive et retenu de garantie.

La garantie technique est totale. Elle couvre tous les frais nécessaires à la réparation et au remplacement des pièces de rechange ou du matériel défectueux. Elle englobe, en outre, les frais de main d'œuvre et de déplacement du personnel d'entretien, ainsi que les frais de démontage, remontage, emballage et transport du matériel.

Le prestataire n'aura droit à aucune indemnisation de quelque nature que ce soit.



2.2- La réception définitive ne sera prononcée qu'après écoulement du délai de garantie et satisfaction des conditions susmentionnées.

ARTICLE 16. FRAIS DE TIMBRE ET D'ENREGISTREMENT

Les droits auxquels peuvent donné lieu le timbre et l'enregistrement du marché tels qu'ils résultent des lois et règlements en vigueur, sont à la charge du fournisseur.

ARTICLE 17. ELECTION DU DOMICILE DU TITULAIRE

A défaut par le fournisseur de satisfaire aux prescriptions de l'article 17 du C.C.A.G.T, toutes les notifications qui se rapportent au marché lui seront valablement faites à l'adresse indiquée dans son acte d'engagement.

ARTICLE 18. LES CONDITIONS DE RESILIATION DU MARCHE

Pour toutes les conditions de résiliation du marché, il sera fait application des dispositions du C.C.A.G.T Par ailleurs, cette clause ne fera pas obstacle à l'application des autres cas de résiliations prévus par du décret n°2-12-349 du 8 Jomada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

ARTICLE 19. NANTISSEMENT

Dans l'éventualité d'une affectation en nantissement du présent marché, le fournisseur bénéficiera du régime institué par le Dahir du n°1.05.15 du 29 Rabai II 1436 (19 février 2015) relatif aux nantissements des marchés publics, étant précisé que :

1. La liquidation des sommes dues en exécution du présent marché sera opérée par **le Directeur de l'Ecole Nationales d'Architecture**.

2. Le fonctionnaire chargé de fournir au titulaire du présent marché ainsi qu'au bénéficiaire des nantissements ou subrogations les renseignements et états prévus le Dahir du n°1.05.15 du 29 Rabai II 1436 précité, est Monsieur le **Directeur de l'Ecole Nationales d'Architecture**.

3. Les paiements prévus au présent marché seront effectués par le trésorier Ministériel auprès du Ministère de l'Habitat et de la Politique de la Ville, seul qualifié pour recevoir les significations des créanciers du titulaire du présent marché.

ARTICLE 20. CONTESTATIONS – LITIGES

En cas de difficultés survenues entre le titulaire et le maître d'ouvrage au cours de l'exécution du marché, il sera fait application des dispositions des articles 71 et 72 du CCAG-T précité.

En cas de désaccord, le litige entre le maître d'ouvrage et le fournisseur est soumis aux tribunaux compétents.



ARTICLE 21. BORDEREAU DES PRIX- DETAIL ESTIMATIF

Lot 1 : Vidéo projecteur et Ecran de Projection – Motorisé

N° Prix	Désignation des prestations	U	QT	Prix Unitaire (Dh HT)	Prix total
1	<p>Vidéo Projecteur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Système de projection : Technologie 3LCD -Connectivité WIFI -Panneau LCD : 0,55 pouce avec MLA (D8) Résolution : XGA (1024 x 768) -Rapport hauteur/largeur natif : 4:3 -Luminosité : 3.000 lumens -Rapport de contraste : 10.000:1 -Type de lampe : ETORL UHE -Lampe : 200 W, 5.000 h Longévité, 6.000 h Longévité (en mode économique) Correction Keystone : Automatique vertical : ± 30 °, Manuel horizontal ± 30 ° Traitement vidéo : 10 Bits -Fréquence de rafraîchissement vertical 2D : 50 Hz - 85 Hz -Relation de projection : 1,48 - 1,77:1 -Zoom: Manual, Factor: 1,2 -Objectif : Optique -Taille de projection : 30 pouces - 300 pouces -Distance de projection Large/Télé : 1,8 a - 2,17 a (60 pouce écran) -Nombre d'ouverture de l'objectif de projection : 1,58 - 1,72 -Distance focale : 16,9 mm - 20,28 mm -Focale : Manuel -Fonction d'affichage USB: 3 en 1: Image/souris / son - Connexions : USB 2.0 type B, RS-232C, Interface Ethernet (100 Base-TX/10 Base-T) - Entrée VGA (2x), Sortie VGA, Entrée HDMI, Entrée composite, Entrée composante (2x), Entrée S-vidéo, Entrée RVB (2x), Sortie audio mini-jack, Entrée audio mini-jack (2x) Entrée RCA -Support de Fixation plafond : Extra-plat pour vidéoprojecteur avec inclinaison et réglage de hauteur, finition haute qualité avec acier inoxydable+ Câble d'installation Multi-coaxiale haute qualité avec 14 fils connectés pour assurer une compatibilité DCC2B (écran plug & play) Equipé de ferrites pour une protection contre les interférences Couleurs Noir (fourniture et installation) <p>Garantie : 1an</p>	U	35		



Prix	Désignation des prestations	U	QT	Prix Unitaire (Dh HT)	Prix total
				En chiffre	
2	<p>Ecran de Projection - Motorisé :</p> <p>Modèle : Design Marque : Medium Carter: Aluminium gris métallisé Toile: Blanc Mat, type D Format: 1:1 Taille de l'écran: 240 x 240 cm Taille de l'image: 172 x 172 cm Diagonale: 249 cm Poids: 15 kg Facteur de gain : 1.2 Dos noir et opaque Moteur silencieux 230V Télécommande Infrarouge Réglable en hauteur Plug & Play (à brancher directement dans une prise murale sans installation) Fixation plafond ou murale Pattes de fixation réglables sur le carter Garantie: 1 an</p>	u	35		
				Total HT	
				Taux TVA (20 %)	
				Total TTC	

Lot 2 : Caméra et appareil numérique :

N° Prix	Désignation des prestations	U	QT	Prix Unitaire (DH ht)	Prix total
1	<p><u>Camera Full HD 1920 x 1080 compact avec enregistrement SxS PRO :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - dispose d'un mode HQ de 35 Mbit/s et d'un mode SP de 25 Mbit/s. - compatible HDV 1080i. - utilise système d'imagerie de trois capteurs CMOS 1/2 pouce, chacun proposant un nombre de pixels effectifs de 1920 x 1080 pour produire des images en résolution Full HD. - équipé d'un objectif Fujinon HD professionnel 14x de ½ pouce et d'une double bague de mise au point. - doter de deux slots pour carte mémoire SxS PRO de 16 Go permettant d'enregistrer jusqu'à 140 minutes en HD. - écran LCD couleur désactivé, mode 1920 x1080/59,94i - Poids : Env. 2,4 kg (boîtier) - Dimensions (L x H x P) : 179 x 199 x 308 mm (sans les parties saillantes) - Alimentation : 12 V CC - Format d'enregistrement vidéo : MPEG-2 Long GOP Mode HQ : VBR, débit binaire maximal : 35 Mbit/s MPEG-2 MP@HL Mode SP : CBR, 25 Mbit/s, MPEG-2 MP@H14 mode SD : DVCAM - Format d'enregistrement audio : PCM linéaire (2 canaux, 16 bits, 48 kHz) - Fréquence d'enregistrement : Réglage NTSC Mode HQ : 1920 x 1080/59.94i, 29.97P, 23.98P, 1280 x 720/59.94P, 29.97P, 23.98P Mode SP : (en mode 1440 x 1080/59.94i) Mode SD : 720x480/59.94i, 29.97P Réglage PAL Mode HQ : 1920 x 1080/50i, 25P, 1280 x 720/50P, 25P Mode SP : 1440 x 1080/50i Mode SD : 720x576/50i, 25P 	U	1		

	<p>- <u>Accessoires fournis</u> Pare-soleil Grand œilletteon Télécommande infrarouge Câble USB Câble A/V Câble vidéo composante Epaulière Manuel d'utilisation Logiciel Clip Browser XDCAM EX Logiciel pilote du périphérique SxS Mallette de transport souple : LCS-G1BP 8 Carte Mémoire : SxS PRO 32GB/Go 1 Batterie Lithium-ion-BP-U30 1 Batterie Lithium-ion-BP-U60 Chargeur de batterie BC-U2 compatible pour BP U30 et BP U60</p> <p><u>Garantie : 1ans</u></p>				
2	<p><u>Microphone stéréo compact</u></p> <p>Type : Microphone condensateur à électret arrière Type stéréo: Microphone MS stéréo (« Mid-Side ») Connecteur de sortie : compatible avec l'article 1 Dimensions : 24 dia. x 137 mm Accessoires fournis : Bonnette (1), attache-câble (1), manuel d'utilisation (1), casque <u>MDR-7505</u> (1)</p>	U	1		

N° Prix	Désignation des prestations	U	QT	Prix Unitai re (DH ht)	Prix total
3	<p><u>Lecteur carte mémoire SBAC-US10</u></p> <p>Lecteur/graveur USB pour cartes mémoires SxS PRO compatible avec PC et Mac via une interface USB 2.0. Dimension (L x H x P) : Environ 104.5 x 30 x 132 mm avec projection Indicateur d'accès : DEL rouge x 1 Accessoires fournis : Câble USB x 1, adaptateur secteur x 1, cordon d'alimentation x1. <u>Support à l'épaule Stabilisateur Système Main Libre</u> Matériaux: ABS / fibre de verre + KK6 Capacité de chargement maximum : 6 kg Poids net : 0,98 kg couleur : noir Kit comprend: - support à l'épaule x(1) - bandoulière x(1) - big plaque de caméra hauteur riser x(1) - support de la barre x(1) - quick release plaque x(1)</p>	U	1		
4	<p><u>Support à l'épaule Stabilisateur Système Main Libre :</u></p> <p>Matériaux: ABS / fibre de verre + KK6 Capacité de chargement maximum : 6 kg Poids net : 0,98 kg couleur : noir <u>support à l'épaule x(1)</u> <u>bandoulière x(1)</u> <u>big plaque de caméra hauteur riser x(1)</u> <u>support de la barre x(1)</u> <u>quick release plaque x(1)</u></p>	U	1		

N° Prix	Désignation des prestations	U	QT	Prix Unitai re (DH ht)	Prix tot al
5	<p><u>Trépied (VCT-PG11RMB V)</u></p> <p>Type de Produit : Trépied Couleur : Noir Poids : 4.2 kg Matériau : Aluminium Taille plié : 64.5 cm Poids maximum : 6kg Altitude maximale de fonctionnement : 150 cm Nombre de sections des pieds : 3 Périphériques compatibles : Caméscope Altitude minimale de fonctionnement : 65 cm Système de déclenchement : oui Caractéristiques : système à fluide intégré Type de serrage des pieds : Vis à oreilles Sommet de trépied : Panoramique Fonctions : Niveau d'eau intégré Inclinaison (degrés) : +90/-85 Livré avec sacoch Dragonne bandoulière : Sacoche – nylon</p>	U	1		
6	<p><u>LAMPE TORCHE LED : professionnel 4 torche LED de 1450 lux avec Sony F970</u></p> <p>Lampe torche LED ou professionnels pour être couplé à une caméra vidéo ou photo, par chaussure sabot de la caméra. Une lampe LED qui émet lumière de faible puissance continue.</p> <p>Lunettes Nombre d'ampoules LED: 4 unités de 3W. Tension de fonctionnement: 12 VDC. Illumination: 1450 lux. angle d'éclairage de 45 degrés. Fonctionne avec batterie rechargeable Sony NP-F970/960 7,4 V et 6600 mAh batterie Li-ion (batterie incluse dans le</p>	U	2		

<p>forfait).</p> <p>U006 chargeur de batterie qui se branche directement sur la sortie 220 VAC est fourni.</p> <p>Température de couleur: 3000-3500 et 5000-6000 Kelvin degrés Kelvin. 2 filtres qui corrigent degrés Kelvin de lumière sont fournis.</p> <p>Deux filtres sont fournis au format visière attachée à la même source. Les filtres sont orange et diffuseur transparent. Vous permettent de modifier la température de couleur de la lumière.</p> <p>Visières modèle avec une meilleure lumière directionnelle.</p> <p>Taille: 126 x 100 x 64 mm.</p>				
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--	--	--	--



N° Prix	<u>Désignation des prestations</u>	U	QT	Prix Unitaire (DH ht)	Prix total
7	<p><u>Appareil Photo Professionnel Numérique</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Capteur : DX CMOS 24 millions de pixels - Taille du capteur : 23,5 x 15,6 mm - Ecran : 8 cm - Mise au point : 51 points AF - Mode rafale : 6 i/ sec. - Ouverture : f/3,5 - f/5,6 - Vitesse d'obturation : 30 à 1/8000 sec - Mesure d'exposition : TL, 2016 zones - Sensibilité (ISO):100 à 6400 ISO + mode 25600 ISO - Viseur (Type) : Système penta prisme - Champ de vision/ Agrandissement : env. 100% /0,94x - Format de carte mémoire : SD, SDHC, SDXC - Flash intégré : Flash automatique à ouverture automatique P, S, A, M, Aliments - Résolution maximale : 6000 x 4000 pixels - Formats de fichiers : JPEG, NEF (RAW) - Interface : USB 2.0 - Compatibilité : PC / Mac - 3 Cartes Mémoires : SD 32 GB - Pare Soleil HP34 <p>GARANTIE : 1 an</p>	U	1		
8	<p><u>Objectif originale pour appareil photo Numérique : Focale : 18 - 200 mm VR</u></p> <p>Ouverture maximale: f/3.5-5.6 Ouverture minimale: f/22-36 Angle de champ: 76° - 8° Distance minimale de mise au point: 0,5 m Nombre de lamelles de diaphragme : 7 (diaphragme circulaire) Mise au point : Autofocus avec moteur intégré et mise au point manuelle Diamètre de fixation pour filtre : 72 mm Diamètre x longueur (à partir de la monture d'objectif) : Environ 77×96.5 mm Poids: Environ 565gr - GARANTIE : 1 an</p>	U	1		



N° Prix	<u>Désignation des prestations</u>	U	QT	Prix Unitaire (DH ht)	Prix total
9	<p><u>Objectif originale pour appareil photo</u> Numérique : Focale : 18-105 mm VR Ouverture maximale : f/3.5-5.6 Angle de champ : 76°, 15°20' (format DX) Distance minimale de mise au point : 0,45 m Rapport de reproduction maximal : 0,2x (1/5) Mise au point : Autofocus avec moteur SWM intégré et mise au point manuelle Diamètre de fixation pour filtre : 67 mm Diamètre x longueur : env. φ76-89 mm Poids : Env. 450 g - GARANTIE : 1 an</p>	U	1		
10	<p><u>Flache originale Pour appareil photo</u> Numérique Flashe SB 910 Flash indirect : La tête de flash s'incline vers le bas de 7 ° ou vers le haut de 90 ° avec un mécanisme de rotation par crans de -7 °, 0 °, 45 °, 60 °, 75 °, 90 ° La tête de flash pivote horizontalement de 180 ° vers la gauche et vers la droite avec un mécanisme de rotation par crans de °, 0 °,30 °60 °,75 °,90 °,120 °,150 180 ° Levier de verrouillage du sabot de fixation : Assure la fixation en toute sécurité du flash SB-910 sur la griffe flash de l'appareil photo à l'aide d'une platine de verrouillage et d'un ergot de verrouillage afin d'empêcher tout détachement accidentel. <ul style="list-style-type: none"> - Réglages personnalisés : 19 options - Dimensions (L x H x P) : Environ 78,5 x 145 x 113 mm - Poids : Environ 510 g - GARANTIE : 1 an</p>	U	1		

DERNIERE PAGE

AOO N° 6 /2015

passé en application des dispositions de l'article 16 §1 A2 et §1 de l'article 17 et § 3 alinéa 3 de l'article 17 du décret n° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20/03/2013) relatif aux marchés publics

Objet : L'achat de matériel technique au profit de l'Ecole Nationale d'Architecture :

Lot 1 : Vidéo projecteur et Ecran de Projection – Motorisé

Lot 2 : Caméra et appareils numériques

Présenté par

PRESTATAIRE

~~Youssef ZERRAD
Secrétaire Général
de l'Ecole Nationale d'Architecture~~

WISE, LE

APPROUVE PAR



